

Comment entrer en pédagogie antiraciste ?

- Stage de formation syndicale -

Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud 93

À La Bourse du Travail de Saint-Denis, Les Lundi 15 et mardi 16 avril 2019

Augmentation des frais d'inscription à l'université pour les étudiant·e·s étranger·ère·s, ethnocentrisme des nouveaux programmes du lycée en humanités, répression policière des lycéen·ne·s dans les quartiers populaires, réforme de la voie professionnelle, pressions hiérarchiques dans le choix des associations et des personnes intervenant dans les établissements... Le traitement différentiel des populations non-blanches par l'institution scolaire apparaît comme de plus en plus décomplexé : il semble ainsi d'autant plus urgent d'y résister.

Ce stage vise à donner des outils pour lutter contre le racisme que rencontrent au sein de l'institution scolaire différentes catégories de personnes membres de la communauté éducative : enseignant·e·s, parents et responsables, élèves. Les plénières (une par matinée, une par après-midi) seront consacrées respectivement au traitement de la question coloniale et de l'islam par les manuels scolaires, à la carrière des personnels racisé·e·s, à l'orientation des élèves racisé·e·s, à l'accueil des parents racisé·e·s au sein de l'institution scolaire. Une dizaine d'ateliers viendront compléter ces plénières en abordant des questions plus spécifiques et plus pratiques (création d'un groupe R.E.S.F. dans son établissement, logiques racistes à l'université, théâtre forum...).

Programme

Lundi 15 avril

9h : Accueil des stagiaires
9h30 : Plénière 1 - **L'histoire décoloniale ou déconstruire le roman national dans une école raciste et libérale**
11h : Pause
11h15 : Ateliers – Première session
12h45 : Déjeuner partagé
14h : Plénière 2 - **Discrimination des élèves racisé·e·s dans les parcours d'orientation scolaire**
15h30 : Pause
15h45 : Atelier – Deuxième session

Soirée : Apéritif convivial et projection du film *Regards dionysiens*

Mardi 16 avril

9h : Accueil des stagiaires
9h15 : Plénière 3
Personnels éducatifs racisés, quelle carrière ? Comment se défendre ? Comment être un soutien à ces personnels ?
11h : Pause
11h15 : Ateliers – Troisième session
12h45 : Déjeuner partagé
14h : Plénière 4
Accueillir les parents racisés, les défendre contre les attaques racistes et islamophobes de l'institution et les soutenir
15h30 : Pause
15h45 : Atelier – Quatrième session
17h15 : Table-ronde - **Antiracisme, luttes de l'immigration et syndicalisme**

Liste des ateliers

- **Théâtre Forum**
- Construire une campagne RESF dans son établissement
- **Scolarisation et accueil des enfants Roms**
- Comment se défendre dans son environnement professionnel (*atelier en non-mixité*)
- **Déconstruire le roman national**
- Logiques racistes à l'université
- **Travailler avec la précarité**
- Comment faire face aux situations de discriminations de nos élèves en contexte scolaire et parascolaire
- **Pédagogies radicales en lien avec l'antiracisme**
- Pour une pédagogie prenant les élèves comme ils et elles sont et non comme ils et elles devraient être
- **Introduction à l'antiracisme politique**
- Accueil des parents d'élèves

Comment s'inscrire ?

- **En adressant une demande écrite à votre hiérarchie avant le 15 mars 2019.**

Modèle ci-dessous

(Attention, les vacances scolaires de région parisienne ont lieu du 23 février au 11 mars)

Cette demande est à adresser au DASEN dans le primaire, au recteur dans le secondaire, à la présidence d'université dans le supérieur, à la présidence de la collectivité pour les agent·e·s territoriaux.

- **ET en vous inscrivant obligatoirement auprès de SUD Éducation 93 sur notre site internet : <https://www.sudeducation93.org/Stages-formulaire-d-inscription.html>**

Attention, il n'y a que 120 places, ne tardez pas à vous inscrire !

Modèle de demande

A....., le.....

M./Mme. le /la DASEN

s/c de l'IEN

M. le Recteur

Président·e du Conseil Départemental ou Régional

s/c du ou de la chef·fe d'établissement

Mme/M..... (Prénom, NOM, fonction et affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera les 15 et 16 avril 2019 à Saint-Denis, sous l'égide du CEFI Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris.

Se former, un droit !

- Chaque fonctionnaire ou agent·e non titulaire, syndiqué·e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire.
- La demande écrite doit être envoyée au moins un mois avant le stage.
- L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage mais elle ne peut exiger ni convocation, ni information sur l'objet du stage.

En cas de refus de la part de l'administration, contactez le syndicat !

Une question ? Contactez-nous !

SUD Education 93

contact@sudeducation.org

01.55.84.41.26